



**Communauté de communes
du canton de Lorris
Arrondissement de Montargis
Département du Loiret**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 02 Juillet 2014

Date de la convocation : 23 Juin 2014

Nombre de délégués :

- en exercice : 31 - votants : 28 - présents : 24

L'an deux mil quatorze, le 02 Juillet 2014, à 20 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la, Communauté de Communes de Lorris sous la présidence de Monsieur Guy BAILLEUL.

Etaient présents :

- Délégués de Chailly-en-Gâtinais : Monsieur Ivan PETIT
- Délégués de Châtenoy : Monsieur Gérard BEAUDOIN, Madame Françoise PINON-THOREAU
- Délégués de Coudroy : Madame Marie-Laure BEAUDOIN
- Délégués de La Cour-Marigny : Messieurs Jean VALLEE, Pierre MARTINON
- Délégués de Lorris : Mesdames Valérie MARTIN et Josette MAILLET, Monsieur Gérald BAKAES
- Délégués de Montereau : Monsieur Jacques HEBERT
- Délégués de Noyers : Monsieur Xavier RELAVE, Madame Valérie MORLET
- Délégués d'Oussoy-en-Gâtinais : Monsieur Guy BAILLEUL
- Délégués d'Ouzouer-des-Champs : Messieurs Thierry BOUTRON et Jean-Luc JOUANNEAU
- Délégués de Presnoy : Messieurs Richard SENEGAS et Valéry GREGOIRE
- Délégués de Saint-Hilaire- sur-Puiseaux : Messieurs Patrice VIEUGUE et Joël LECOMTE
- Délégués de Thimory : Monsieur Yves SOCHAS
- Délégués de Varennes-Changy : Madame Gwenaëlle MOREIRA, Monsieur Joël DAVID
- Délégués de Vieilles- Maisons : Messieurs Daniel LEROY, Bernard MOINEAU

Absents excusés :

- Monsieur Eric LACHETEAU donnant procuration à Madame Marie-Laure BEAUDOIN
- Monsieur Daniel TROUPILLON donnant procuration à Madame Valérie MARTIN
- Monsieur André LEBOEUF donnant procuration à Monsieur Guy BAILLEUL
- Madame Evelyne COUTEAU donnant procuration à Monsieur Joël DAVID
- Monsieur Jack LOQUET

Absents : Monsieur Philippe COFFINEAU
Monsieur Jean-Jacques LEFEBVRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire:

Madame Marie-Laure BEAUDOIN

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 04 Juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions prises par délégation donnée au Président dans le cadre de l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

D2014-26 : Décision portant modification à la création de la régie de recettes et d'avances du SLAC : paiement par tickets CESU- Montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000 €

D2014-28 : Construction d'un busage-Chantier route de la Fontaine à Châtenoy : Entreprise Jean-Claude JAQUET (Châtenoy) pour 3 375,60 € TTC

N°2014-59 Orientations de la Communauté de Communes en matière Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Courant 2013-2014, une étude portant sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse de notre territoire a été menée par le Cabinet Rarrbo Consultant. Un comité de pilotage regroupant la commission jeunesse et nos

partenaires en la matière (CAF, DDCS (direction jeunesse et de la cohésion sociale) et des partenaires associatifs) a permis d'émettre des préconisations dans le domaine.

Après présentation de ce diagnostic par le cabinet Rarrbo, après avis de la Commission Jeunesse en date du 20 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- De **VALIDER** les mesures suivantes :

Préconisation en terme de compétences intercommunales :

- ↳ L'ADOPTION du deuxième scénario à savoir le **transfert de la compétence périscolaire à la Communauté de Communes** qui permettra et facilitera l'agrément des garderies scolaires communales en Accueil Péri-scolaire. Cette prise de compétence permettra d'harmoniser et de mutualiser l'encadrement extra et périscolaire.
 Cette prise de compétence est envisagée à court terme (**01.09. 2015**) **uniquement** après étude de faisabilité financière et technique de la prise de compétence périscolaire.

Préconisations en termes d'orientations politiques globales :

- ↳ L'ADOPTION des orientations politiques globales en matière jeunesse suivantes avec les préconisations données en annexe.

ORIENTATIONS POLITIQUES	Intitulé des orientations
PREMIERE ORIENTATION	Constat d'une offre d'activités sportives conséquente sur le territoire de la Communauté de Communes parallèlement à déséquilibre constaté avec l'offre d'activités culturelles et artistiques. Or ce sont aussi bien les pratiques sportives que culturelles qui concourent à un épanouissement des enfants et des jeunes ainsi qu'à leur réussite scolaire. <u>D'où nécessité de rééquilibrer l'offre en faveur des activités culturelles et artistiques par une politique et des actions volontaristes.</u>
DEUXIEME ORIENTATION	Développer l'autonomie et la citoyenneté des enfants et des adolescents afin de concourir à une socialisation citoyenne et responsable des futurs citoyens
TROISIEME ORIENTATION	Développer l'accessibilité des activités sportives, culturelles, ludiques aussi bien dans l'aspect financier que culturel pédagogique et pour les plus fragiles, en terme de mobilité.
QUATRIEME ORIENTATION	Promouvoir la réussite scolaire pour tous les enfants du territoire de la Communauté de Communes.
CINQUIEME ORIENTATION	La coéducation et la continuité éducative des enfants et des jeunes comme principes fondateurs de coopération entre les parents, l'école, les collectivités, les associations du territoire de la Communauté de Communes.

- ↳ L'ADOPTION en matière d'évaluation et de pilotage de la politique enfance et jeunesse des mesures suivantes :
 - la mise en place d'un comité de pilotage institutionnel du Projet Educatif Local avec de la commission jeunesse, des agents de la Communauté de Communes de la CAF, de la DDCS, du Collège, de l'Inspection académique et des associations locales (réunion annuelle).
 - la mise en place d'un groupe de travail permanent enfance et jeunesse (réunions trimestrielles).

Présentation du diagnostic jeunesse par Mr RARRBO :

Richard SENEGAS fait part de sa volonté d'aller de l'avant, des décisions inéluctables seront à prendre d'un point de vue financier.

Le cabinet RARRBO confirme que l'enjeu financier est important mais l'enjeu de la jeunesse l'est encore plus à ce jour.

Valéry GREGOIRE, étant nouveau conseiller s'interroge sur les raisons de ce diagnostic.

Guy BAILLEUL lui indique qu'il y avait d'une part une obligation légale vis-à-vis de la CAF et de la DDCS. Mais d'autre part, il était important suite à la prise de compétence d'avoir une vision globale de notre jeunesse afin de

nous aider à mettre en place des actions. Bernard MOINEAU indique qu'on s'est rendu compte que l'offre d'activités ou de prise en charge pour les ados étaient très faibles sur notre territoire, idem pour les activités culturelles qui sont insuffisantes. Daniel LEROY dit que le groupe de travail Rythmes scolaires a permis d'avancer et de travailler ensemble .

Le cabinet RARRBO indique que nous avons en France une bonne prise en charge des maternelle, des primaires ce qui n'est pas le cas pour la tranche d'âge des ados. Il annonce que l'Etat va encourager prochainement les investissements pour la construction de « maisons des ados ».

Gwenaëlle MOREIRA et Guy BAILLEUL font savoir que le souhait de la Caf est de travailler avec les interco et moins avec les communes.

Jacques HEBERT souhaite faire une précision : Il rappelle que le financement de la CAF n'est plus portée par les entreprises mais directement par l'ETAT. il a été voté que le financement des prestations familiales se ferait par l'Etat et il s'inquiète car les financements de l'ETAT sont toujours vus à la baisse.

Dans l'hypothèse d'un transfert du périscolaire, Daniel LEROY demande ce que recouvre précisément la notion du périscolaire. Guy BAILLEUL indique que cela recouvre uniquement les garderies et les TAP.

Jean VALLEE rappelle que pour les petites communes rurales, au lieu de réfléchir sur le deuxième scénario, il vaut mieux mettre en place un soutien financier directement aux communes.

Guy BAILLEUL indique qu'on peut réfléchir sur les 2 points de façon parallèle à savoir travailler sur le deuxième scénario et continuer à proposer des actions de soutien.

Richard SENEGAS propose de travailler sur le deuxième scénario voir tout en se préparant au troisième scénario (d'un point de vue intellectuel).

Valéry GREGOIRE se demande pourquoi ne pas aller directement au troisième scénario car si une réflexion est menée autant la mener sur la totalité.

Valérie MARTIN dit que ce qui est proposé aujourd'hui à savoir le transfert de la compétence périscolaire est une première étape pour aller vers la prise de compétence scolaire par la communauté dans un deuxième temps.

Jacques HEBERT se demande si on ne va pas vers la disparition des écoles dans les petites communes par la construction d'une école intercommunale.

Guy BAILLEUL ne pense pas que la prise de compétence scolaire par la communauté de communes implique la disparition d'écoles dans les petites communes au contraire..

Jean VALLEE dit que le document Préconisations en matière Jeunesse manque de chiffres. Guy BAILLEUL fait savoir que cette politique se mènera selon les moyens financiers de la Communauté.

Jacques HEBERT est gêné par la mention « territoire cantonal ». Ce terme sera enlevé car il n'est plus d'actualité. Il sera remplacé par le terme « enfants du territoire de la Communauté de Communes ».

N°2014-60 Tarifs des activités aquatiques 2014-2015

Depuis septembre 2013, la Communauté de Communes a repris les activités aquatiques adultes (aquagym, aquabike, nage libre, aquaphobie) en gestion directe au niveau du bassin de natation cantonal. Le bilan de cette reprise d'activités est positif avec une recette obtenue de 30 202 € et 289 inscrits adultes au total.

Après avis de la Commission Sport en date du 20 juin 2014, je vous propose de modifier les tarifs ci-dessous, pour l'année scolaire (septembre 2014- juillet 2015) en intégrant une nouvelle activité « **aqua-training** ». Les autres tarifs ne sont pas modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire (septembre 2014-juillet 2015)

TARIFS POUR UNE PREMIERE ACTIVITE

TARIFS 2014-2015	Durée (hors vacances scolaires et jours fériés)	Limite de places par séance	Habitant du territoire de la Communauté	Habitant domiciliés hors territoire de la communauté
Aquagym/Aquatonic	Du 08/09/2014 au 03/07/ 2015	24 adultes	120 €	150 €

	45 mn			
Nage libre adulte	Du 08/09/2014 au 03/07/2015 1 heure	18 personnes	75 €	95 €
Aquaphobie	Semestre- 08.09.2014 au 07.02.2015 45 mn	8 personnes	40 €	80 €
Aqua-training	Du 08/09/2014 au 03/07/2015 45 mn	24 personnes	130 €	160 €
Aquabike	Du 08/09/2014 au 03/07/2015 45 mn 30 mn par séance	12 personnes	150 €	180 €
Nage libre adulte	Semestre- du 07/02/2015 au 03/07/2015	15 personnes	38 €	76 €

TARIFS POUR UNE DEUXIEME ACTIVITE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES à compter du 1^{er} octobre 2014

TARIFS 2014-2014	Durée	Habitant du territoire de la Communauté	Habitant domiciliés hors territoire de la communauté
Aquagym/ Aquatonic	1/10/2014 au 3/07/2015	60 €	75€
Aquabike	1/10/2014 au 4/07/2015	75 €	85 €
Aqua training	1/10/2014 au 3/07/2015	65 €	80 €

TARIFS POUR UNE INSCRIPTION AU 1^{er} JANVIER 2015 DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

TARIFS 2013-2014	Durée	Limite de places par séance	Habitant du territoire de la Communauté	Habitant domiciliés hors territoire de la communauté
Aquagym/Aquatonic	Du 1/01/2015 au 3/07/2015	24 adultes	60 €	75 €
Nage libre adulte	Du 1/01/2015 au 3/07/2015	15 personnes	37 €	47 €
Aquabike	Du 1/01/2015 au 3/07/2015	12 personnes	75 €	85 €
Aquatrainning	Du 1/01/2015 au 3/07/2015	24 personnes	65 €	80 €

N°2014-61 Aménagement du cœur de Village- Lot n°1 A venant

Un marché de travaux a été passé dans le cadre de l'aménagement du cœur de Village avec l'entreprise VAUVELLE pour un montant de 135 695 € H.T. soit 162 291.22 € T.T.C. Les travaux s'achèvent et une moins-value de 21 549.60 € HT est constatée. Le nouveau montant du marché s'élève à 114 145.40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la moins-value d'un montant de 21 549,60 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant

N°2014-62 Extension des bureaux de la Communauté de Communes- Lot 6 Plâtrerie Isolation Avenant

Dans le cadre du lot 6 Plâtrerie dont le titulaire est la société PROCHASSON, une option avait été décidée à savoir la mise en place de panneaux acoustiques dans la grande salle. Vu la bonne qualité acoustique actuelle de la grande salle, je vous propose d'enlever cette prestation qui représente un montant de 3 163.02 € HT (3 795.62 € TTC). Le montant initial du marché est de 29 479.92 € HT. Le nouveau montant du marché après moins-value représente un montant de 26 316.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la moins-value d'un montant de 3 163.02 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant

Informations du Président :

- **Sur la Maison de Santé** : Le Dossier avance bien. La couverture se fera avant la fin juillet.
- **Sur le Complexe sportif** : 3 cabinets ont été choisis pour faire le concours. Le jury s'est bien passé. 85 dossiers ont été déposés. La société Ingenov 45 nous accompagne avec efficacité sur ce dossier.

Gérard BEAUDOIN fait savoir que lors du jury portant sur le complexe sportif, il nous a été annoncé que l'anonymat pour le rendu des 3 candidats était obligatoire et non une option.

-Un **emploi d'avenir** a été embauché au 1^{er} juillet 2014. Il s'agit de Mr Antoine VILAIN de St Maurice sur Fessard. Il est recruté comme un agent polyvalent pour suivre le bassin de natation cantonal et la voirie. Il pourra être mis également à disposition des communes.

- Sur les TAP, des devis ont été signés pour proposer des activités aux groupes scolaires et ceci dans 3 domaines : musique, arts plastiques, et ludothèque.

Tour de table :

Ivan PETIT se demande où on est sur les diagnostics accessibilité. La consultation sera lancée début septembre.

Marie-Laure BEAUDOIN rappelle que le CCAS a réservé un minibus de la Communauté et veut savoir si c'est toujours ok.

Jean VALLEE mentionne les transferts de pouvoir de police spéciale. Guy BAILLEUL fait savoir qu'il a fait le nécessaire auprès de chaque commune.

Pierre MARTINON informe que depuis peu une benne supplémentaire a été mise en place sur la déchetterie de Lorris pour mettre le mobilier.

Jacques HEBERT rappelle qu'à partir du 15 juillet, la commune de Montereau ne pourra être plus traversée et ceci jusqu'au 27 juillet.

Richard SENEGAS informe que la commune de Presnoy est partante pour un projet d'aire de jeux et demande si d'autres communes ont déjà envoyé une demande pour réaliser une aire de jeux. Mr Bailleul indique que ce dossier sera réactivé et les communes ne disposant pas d'aire de jeux peuvent candidater.

Patrice VIEUGUE fait savoir que le SIVLO souhaite au 1^{er} janvier 2015 intégrer les communes faisant partie des bassins hydrographiques du territoire mais non encore adhérentes au SIVLO et une demande de modifications du périmètre du SIVLO a été faite par le SIVLO. Par ailleurs, il rappelle aux communes qu'il est important d'être présent aux réunions des comités de bassins car c'est là que se décide les orientations et les actions concrètes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

Guy BAILLEUL

Président de la Communauté

